

Le Budget de la Commune



Comprendre le budget de la commune

Budget de fonctionnement et budget d'investissement

Le budget d'une commune se décompose en un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Le budget de fonctionnement comptabilise les dépenses et les recettes nécessaires à l'exécution au quotidien des missions de service public. Le budget d'investissement comptabilise les opérations qui augmentent la valeur du patrimoine de la commune.

Budget prévisionnel en début d'année

Le Conseil Municipal vote en mars un budget prévisionnel appelé budget primitif (BP). Pour une bonne gestion, il est préférable à ce stade prévisionnel d'un peu surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes. Ce budget primitif doit obligatoirement être à l'équilibre. Les tableaux ci-contre présentent le BP2025 de fonctionnement.

Budget définitif en fin d'année

En fin d'année, les comptes sont arrêtés pour former le compte financier unique (CFU). Ce CFU est l'exact reflet des dépenses réellement engagées et des recettes réellement perçues. Si le BP a correctement été évalué, et s'il ne s'est pas passé trop d'imprévu en cours d'année, alors le CFU doit être excédentaire. Les excédents de fonctionnement du CFU sont versés au BP de fonctionnement ou d'investissement de l'année suivante.

Bilan du CFU 2024

Les budgets des petites communes comme Béruges (moins de 2000 habitants) sont difficiles à tenir. Particulièrement en zone périurbaine où les habitants souhaitent s'éloigner des zones denses pour habiter à la campagne, mais avec la volonté de maintenir un niveau élevé de services et d'équipements publics. L'équation devient alors insoluble sans en passer par des politiques de mutualisation des moyens. Pour Béruges, cela se traduit par plus de mutualisation avec Grand Poitiers et nos communes voisines.

Pour la huitième année consécutive, le CFU est excédentaire (en 2016, il avait été pour la première fois déficitaire). Dégager des excédents de fonctionnement est essentiel car ces excédents permettent de financer les projets d'investissement.

En 2024, le budget de fonctionnement se consolide à 1,32M€ en dépenses pour 1,45M€ en recettes ; ce qui génère un excédent de fonctionnement de 120K€, en progression par rapport à 2023, malgré la tendance inflationniste des coûts de toutes natures.

Un endettement toujours plus faible du fait de l'arrivée à terme d'un important emprunt en 2024. Ce sont des marges de manœuvre budgétaires qui pourront être mobilisées dans les prochaines années pour la réalisation de gros projets d'investissement.

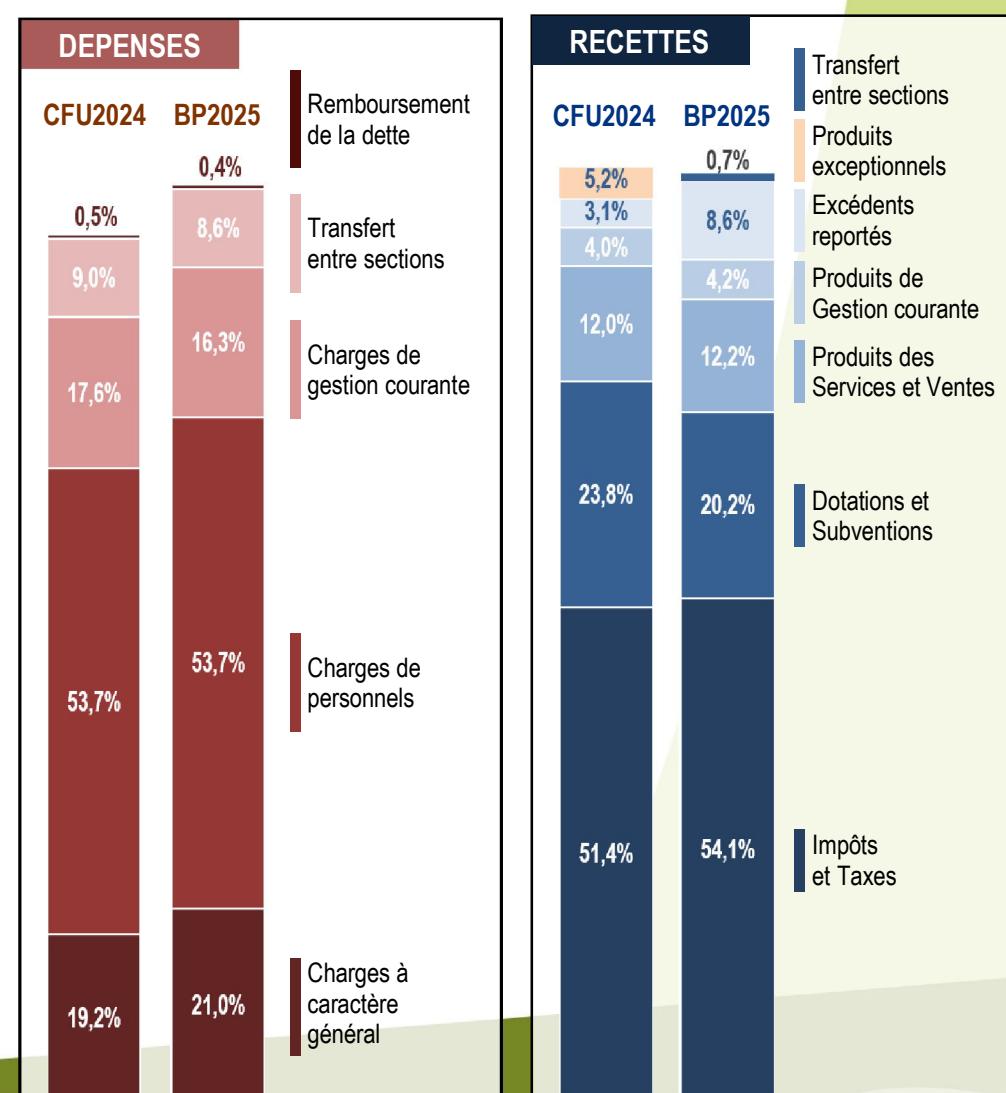
A noter la recette exceptionnelle de la vente d'un terrain pour 75K€. Cette somme est neutre dans le budget de fonctionnement 2024 car elle est comptabilisée en recette, mais aussi en dépense pour pouvoir la transférer en investissement.

Particularités du BP de fonctionnement 2025

Il est délicat de comparer directement les montants du CFU2024 et du BP2025 : le BP2025 surévalue les dépenses et minore les recettes pour limiter les mauvaises surprises en fin d'année. Toutefois :

- Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour la 8ème année consécutive.
- Importante augmentation de la masse salariale, alors même que les effectifs de la commune n'évoluent pas : cette accroissement est dû pour l'essentiel à l'augmentation des cotisations sur les salaires et significativement des cotisations retraite. A noter que de nouvelles augmentations des cotisations retraite sont déjà planifiées par l'Etat aussi sur 2026 et 2027 !!
- Inflation toujours présente, bien qu'estimée en diminution. Augmentation de nos primes d'assurance.
- Maintien du soutien fort aux associations avec un niveau de subventions élevé et toujours la mise à disposition gratuite de nombreux lieux d'activités.
- L'excédent de fonctionnement 2024, les différentes dotations aux amortissements et l'équilibrage du budget 2025 permettent de transférer 120K€ vers le budget d'investissement 2025 pour participer à l'autofinancement de nos projets.

	BUDGET de FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)	CFU2024	BP2025
DÉPENSES			
Charges à caractère général	Eau, énergies, carburants, fournitures diverses, télécom, courrier, entretien des bâtiments et mat. roulants, alimentation cantine, assurance, actes juridiques...	254,3	293,6
Charges de personnel	Salaires des agents de la commune, charges sociales, retraites, médecine du travail, cotisations CNFPT, centre de gestion...	712,3	752,8
Charges de gestion courante	Indemnités des élus, subv. aux associations, CCAS, école, logements, ordures ménagères, services gérés par Grand Poitiers...	232,7	228,2
Remboursement de la dette (Intérêts)	Seuls les intérêts sont imputés au budget de fonctionnement, le remboursement du capital est imputé aux budget investissements	6,7	6,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Excédents de fonctionnement ou recette exceptionnelle (vente d'un terrain).	119,8	120,7
TOTAL	1325,8	1401,3	
RECETTES			
Impôts et taxes	Impôts locaux (part communale), Grand Poitiers, taxe sur vente de terrains...	743,7	757,7
Dotations et subventions	Dotations de l'Etat, Département, CAF, MSA, Europe...	343,7	283,0
Produits de gestion courante	Remb. de frais de personnel, redevances de loyers...	57,8	59,0
Produits des services, ventes	Services périscolaires (cantine, garderie), Remb. frais de voirie par GP...	174,2	171,2
Opérations d'ordre de transfert entre section	Certaines dépenses de fonctionnement (main d'œuvre, matériaux...) peuvent être basculées en dépenses d'investissement via ce jeu d'écriture comptable.	7,2	10,0
Excédents de fonctionnement antérieurs	Excédents des années n-1 reportés sur les années n.	44,6	120,4
Produits exceptionnels	Avoirs, ventes de terrains, sinistres assurances...	75,0	
TOTAL	1446,2	1401,3	



Le Budget de la Commune



Budget d'Investissement

Le budget d'investissement permet de financer l'entretien des routes, des bâtiments, des espaces publics, ainsi que de nouveaux équipements. Ces investissements sont financés par :

- les excédents dégagés par les budgets de fonctionnement n et n-1 ainsi que du budget d'investissement n-1.
- des ressources propres comme la taxe d'aménagement (acquittée pour toute nouvelle construction) ou la récupération d'une partie de la TVA.
- des subventions ou fonds de concours (Grand Poitiers, Département, Région, Etat, Europe, Sorégies...)
- Le recours à l'emprunt.

Particularités du BP d'investissement 2025

- Un programme d'investissement de 942K€ pour financer les nouveaux projets d'investissement 2025 et les projets 2024 qui n'ont pas pu être achevés/ payés avant la clôture des comptes en décembre.

Pour aider à financer ce niveau d'investissement très exceptionnel, 507K€ de soldes d'investissements 2024 et 159K€ de nouvelles subventions 2025 arrivent en recettes, additionnés de 120K€ transférés depuis le budget de fonctionnement.

- Commerce en centre-bourg - Bar Commerce multiservices : Les travaux ont enfin commencé en décembre dernier et le bistrot devrait ouvrir en fin d'année. Ce projet est le plus important projet d'investissement de la mandature ; il mobilise à lui seul près de 80% des investissements pour 2025. A terme, si toutes les subventions sont au rendez-vous, et après récupération de la TVA, le reste à charge pour la commune se situera autour de 150K€. Les prochains mois seront mis à profit pour trouver le/les gérants qui investiront le site pour le faire vivre.



- Etanchéité des toitures : Les deux précédentes saisons de pluie ont mis en lumière des défauts d'étanchéité dans les bâtiments communaux. Cette année encore, une enveloppe importante de près de 23K€ est consacrée à leur rénovation dans les différents programmes d'investissement.

- Stade Paul Mullon : Dernière phase de rénovation du bâtiment au stade Mullon : bardage bois pour habiller le bâtiment et rénovation de la buvette et ses volets abattants. A noter que le bois du bardage est offert à la commune par un généreux mécène entrepreneur amoureux de Béruges : M. Jean-Pierre Mengnien.

- Salle des fêtes : Fin du programme très couteux de changement des rideaux intérieurs (car normes anti-feu) pour un coût total sur 2 ans de 13,7K€. Également changement du vieux parquet historique de danse.

Enfance - Jeunesse

Cantine : Proposer à la cantine de l'école des repas cuisinés sur place (avec passion par Max) est très apprécié des enfants et des parents. Cela nécessite toutefois d'investir régulièrement dans l'outil de production culinaire. Cette année le renouvellement du vieux four pour 11K€.

Ecole : Achats d'équipements pédagogiques et changement d'une partie des vieux rideaux. Également poursuite de l'étude prospective pour le projet de rénovation globale des bâtiments de l'école.

- Services techniques : le petit tracteur de la commune utilisé essentiellement pour l'entretien des chemins est en fin de vie. Une enveloppe de 30K€ est fléchée pour son renouvellement avec un tracteur plus récent.

- Voirie : Pour mémoire depuis le transfert obligatoire de la compétence voirie en 2017, chaque commune verse à Grand Poitiers tous les ans une enveloppe budgétaire pour l'entretien de ses voiries. Ainsi, Béruges versera cette année près de 135K€ en contrepartie des travaux d'entretien de la voirie et de l'éclairage public que Grand Poitiers réalise sur la commune.

Malgré cela, cette enveloppe est chaque année amoindrie par l'inflation cumulée des énergies et des matières premières. C'est pourquoi, et pour la troisième année consécutive, le conseil municipal a décidé le versement d'une enveloppe supplémentaire de 20K€ pour permettre à Grand Poitiers de réaliser un plus grand nombre de chantiers en 2025 sur la commune.

BUDGET d'INVESTISSEMENT 2025		en milliers d'euros
DEPENSES	REVENUS	
	Remboursement de la dette (Capital)	34,0
	Programmes d'investissement	942,2
	Ecole	
	Travaux sur les bâtiments : étanchéité toitures. Mobilier pédagogiques, rideaux, ordinateur, sièges ergonomiques, meubles biblio. Poursuite de l'étude prospective pour la rénovation de l'école : 10K€ inscrits en fonctionnement.	17,2
	Services périscolaires	
	Travaux sur les bâtiments : étanchéité toitures. Achats de mobilier intérieur et extérieur. Cantine : renouvellement du four et ses aménagements.	32,4
	Commerce en centre-bourg	
	Relocalisation d'un bar commerce multiservices : études, maîtrise d'œuvre et travaux. Subventions associées : 412K€ déjà acquises, 71K€ en attente d'attribution. Nous récupérerons sur ce projet environ 100K€ de remboursement de TVA en 2026.	706,0
	Salle des fêtes	
	Changement du parquet et suite du plan de renouvellement des rideaux. Travaux d'étanchéité de toiture.	17,2
	Stade Paul Mullon	
	Buvette et vestiaires : bardage bois, changement des volets de la buvette, ainsi que deux portes.	10,5
	Mairie et autres bâtiments communaux	
	Mairie : changement des rideaux, achat d'équipements de bureau et renouvellement du copieur. Salle claudette : renouvellement des tables. Boulangerie : travaux de toiture. Eglise : travaux d'étanchéité de toiture.	22,3
	Ateliers communaux et Services techniques	
	Renouvellement d'un tracteur. Achat d'outillages à main. Motorisation du portail d'entrée aux ateliers.	34,8
	Voirie	
	Fond de concours de 20K€ pour augmenter l'enveloppe annuelle de travaux de voirie réalisés par Grand Poitiers. Signalétique et divers petits aménagements d'espaces publics.	26,1
	Mise en valeur du Patrimoine	
	Travaux d'embellissement du musée et de ses collections. Mise aux normes aires de jeux, tables et bancs. Achat de tivolis pour les associations.	12,6
	Divers	
	Opérations non affectées (petites opérations < à 500€ et regroupées en fin d'exercice comptable). Versements Grand Poitiers, subvention logements sociaux.	55,6
	Réserve pour travaux à venir	
	Réserve d'argent non affectée en 2025 et mobilisable pour les projets futurs.	7,5
	TOTAL	976,2
RECETTES		
	Solde d'investissement des années précédentes reporté	506,8
	Recettes liées à des investissements non finalisés en 2024 et reportés sur 2025	
	Virement section de fonctionnement et dotations d'amortissement	120,5
	Excédents de fonctionnement et dotations d'amortissement 2024 transférés en investissement	
	Taxe d'aménagement	
	Perçue lors de nouvelles constructions sur la commune	5,0
	Fonds de Compensation de la TVA	
	Une partie de la TVA payée par la commune est récupérée en recette d'investissement l'année suivante	17,0
	Subventions	
	Nouvelles subventions attribuées pour 2025, versées par les collectivités locales, l'Etat, l'Europe, la CAF...	158,9
	Nouveaux emprunts	
	Emprunt à taux zéro associé au projet de bistrot commerce multi-services	168,0
	TOTAL	976,2

